

# VILLE DE LOUVECIENNES



LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

**2018**

# SOMMAIRE

INTRODUCTION	P 3
<b><u>PARTIE I : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE</u></b>	<b>P 4 à 6</b>
I. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL	
A. La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB)	
B. Les prévisions sur le taux d'inflation	
C. Un déficit public et un endettement public qui poussent l'État à continuer la maîtrise des dépenses	
D. L'évolution des dépenses réelle de fonctionnement	
E. L'évolution des concours de l'État	
F. Les transferts de compétences vers l'EPCI	
II. LA LOI DE FINANCES 2018	
A. Loi de finances 2018, les mesures sur la fiscalité locale	
1. L'exonération de la taxe d'habitation	
2. L'évolution des valeurs locatives	
B. Loi de finances 2018	
1. La DGF	
2. La péréquation verticale	
3. La dotation de soutien à l'investissement local	
C. Loi de finances 2018, un aménagement à la péréquation horizontale	
D. Loi de finances 2018, rétablissement de la journée de carence	
E. Les autres dispositions de la loi de finances 2018 et de la loi de finances rectificative pour 2017	
<b><u>PARTIE II : LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018</u></b>	<b>P 7 à 24</b>
I. REVUE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT	
A. Les recettes de fonctionnement	
B. Les dépenses de fonctionnement	
II. REVUE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT	
A. Les recettes d'investissement	
B. Les dépenses d'investissement	
C. L'état de la dette	

# Introduction

Depuis la loi du 6 février 1992, le vote du budget primitif doit être précédé, dans les deux mois, d'un débat d'orientation budgétaire présenté au Conseil Municipal, celui-ci s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Ce débat se nourrit d'informations générales liées au contexte économique et financier, tant sur le plan national que local. Il doit permettre notamment de mesurer les conséquences de la Loi de Finances 2018 de l'État pour la commune de Louveciennes.

Il permet aussi d'informer le Conseil Municipal sur la situation financière de la commune au moyen d'analyses rétrospectives et de visualiser les tendances des grands postes de recettes et de dépenses du budget.

Un ensemble de modifications ont été apportées par la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

- Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux Communes membres.
- Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au Conseil Municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.
- Dans les deux mois précédant l'examen du budget par le Conseil Municipal, le Maire d'une commune de plus de 3 500 habitants présente au Conseil Municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte par une délibération spécifique du débat au Conseil Municipal.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a également introduit de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire. La collectivité doit désormais, à l'occasion de ce débat, présenter ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

# PARTIE I : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le budget communal est impacté par deux éléments extérieurs : la situation économique et la loi de Finances de l'année considérée.

## I. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL

En France, l'activité a progressé de 0,5 % au troisième trimestre 2017, soit + 2.2 % sur un an.

### A. La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB)

#### ÉVOLUTION DU PIB SELON LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Hausse du PIB</b>	1,6 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,8 %

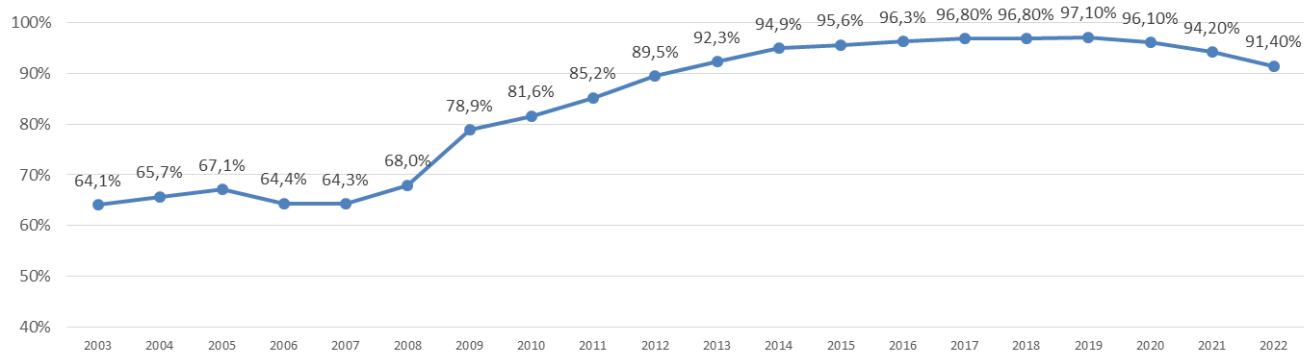
(Donnée Stratorial CNFPT)

### B. Les prévisions sur le taux d'inflation

Depuis fin 2016, l'inflation s'est nettement redressée, atteignant + 1,2 % sur un an en novembre 2017, contre + 0,5 % un an plus tôt.

### C. Un déficit public et un endettement public qui poussent l'État à continuer la maîtrise des dépenses

#### Dettes publiques (en % du PIB)



(Donnée Stratorial CNFPT)

L'objectif du Gouvernement est de réduire la dette de 5 points du PIB, la dépense publique de 3 points, le déficit de 2 points et les prélèvements obligatoires de 1 point à l'horizon 2022.

Les hypothèses macroéconomiques retenues :

- Hausse du PIB 1.7 %
- Inflation 1.1 %
- Dette publique 96.8 % du PIB

	2015	2016	2017	2018
Déficit public	3.8 %	3.3 % du PIB	2.9 % du PIB	2.8 % du PIB
La dépense publique croît de	0.5 %	1.9 %	2 %	0.7 %
Une dette publique à	96.3 %	96.2 % du PIB	96.5 % du PIB	96.8 %
Une hypothèse de croissance à	1.2 %	1.5 %	1.5 %	1.7 %

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 fixe un objectif de diminution de 3.70 points de PIB du poids des dépenses publiques.

Les objectifs retenus par le Gouvernement sont les suivants :

- ⇒ baisse des dépenses des collectivités territoriales de 13 Mds d'ici 2022 par rapport à ce qu'aurait été leur évolution tendancielle ;
- ⇒ limitation de la hausse des dépenses ;
- ⇒ réduction de la dette publique nationale par la baisse de l'endettement des collectivités avec la mise en place d'un ratio d'endettement par strate.

#### D. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

L'État fixe le taux maximum d'évolution à 1.2 % pour 2018 inflation comprise et à périmètre constant, aux 340 communes qui devront contractualiser. Ce taux devrait rester fixe entre 2018 et 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022
Hausse des prix à la consommation	1,0 %	1,1 %	1,4 %	1,75 %	1,75 %
Évolution des dépenses de fonctionnement en volume	0,20 %	0,10 %	- 0,20 %	- 0,54 %	- 0,54 %

(Donnée Stratorial CNFPT)

Entre 2018 et 2022, la moyenne de baisse des dépenses de fonctionne devrait être de l'ordre de 0.2 %.

#### E. Les charges supplémentaires imposées aux communes

Les communes doivent prendre en charge des nouvelles dépenses sans compensation financière comme par exemple :

- la sécurisation des écoles et des évènements,
- la dématérialisation pour les services financiers, urbanisme (autorisations d'urbanisme) et état civil,
- le diagnostic obligatoire de la qualité de l'air intérieur dans les écoles, crèches...,
- le transfert de la gestion des PACS des tribunaux d'instance vers les mairies ;

#### F. Les transferts de compétences vers l'EPCI

- Le transfert des contributions SDIS communales

L'article 97 de la loi NOTRe de 2015 a ouvert la possibilité aux communes de transférer leurs contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à leur EPCI si celui-ci a été créé après 1996. La CASGBS devra se prononcer sur les modalités de ce transfert.

- La compétence GEMAPI

Cette nouvelle compétence est assurée par la CASGBS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les modalités d'exercice de cette compétence seront à définir par le conseil communautaire.

- La compétence ORDURES MÉNAGÈRES

Le BP 2017 était évalué à 861 K€ avec une TEOM à 4.64 %,

Le BP 2018 est évalué à 835 K€ avec une TEOM à 4.55 %,

Soit - 2 %.

### A. Loi de finances 2018, les mesures sur la fiscalité locale

#### 1. L'exonération de la taxe d'habitation

L'objectif est d'exonérer 80 % des ménages du paiement de la taxe d'habitation dans les années qui viennent, en faisant financer le dispositif par l'État. Cette réforme d'ampleur devrait progressivement entrer en vigueur d'ici l'année 2020. D'après la loi de finances 2018, la taxe d'habitation des ménages éligibles sera diminuée de 30 % en 2018 et de 65 % en 2019.

Pour la Commune, cette mesure s'apparente comme un dégrèvement et non une exonération.

Dans la loi de finances 2018, le dégrèvement de 30 % va coûter à l'État 3 milliards d'euros. Le montant s'élèvera à + 6.6 milliards d'euros en 2019, pour atteindre 10.1 milliards d'euros en 2020.

Les communes sont dans l'attente des modalités de reversement des sommes dégrévées.

#### 2. La Dotation Globale de Fonctionnement

La Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 fixe les objectifs d'évolution des finances publiques visant à contenir les déficits publics. Pour les collectivités territoriales, la baisse de la DGF est remplacée par un encadrement de la dépense locale. L'enveloppe nationale des dotations restera stable, mais certaines dotations pourront évoluer à la baisse ou à la hausse. Louveciennes enregistre une baisse de sa DGF de 11.06 %.

#### 3. La péréquation verticale

Une augmentation de la péréquation est proposée à hauteur de 190 M€.

Cette progression de la péréquation verticale se répartit comme suit :

- + 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU),
- + 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR),
- + 10 M€ pour la Dotation de péréquation des départements.

#### 4. La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

La loi de finances 2018 pérennise la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui était provisoire en 2016 et reconduite en 2017. L'enveloppe augmente 615 M€ contre 600 M€ en 2017, 500 M€ en 2016.

#### 5. Fond de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF)

Louveciennes attend pour 2018 une nouvelle hausse de sa contribution. Le FSRIF est en évolution constante.

### B. Aménagement de la péréquation horizontale

Initialement fixé à 2 % des recettes fiscales à compter de 2016, le fonds de péréquation intercommunal et communal voit son indexation supprimée et le montant du fonds fixé définitivement en niveau à 1 Md€.

### C. Rétablissement de la journée de carence

Dans son article 48 de la loi de finances 2018, les députés ont rétabli la journée de carence pour les fonctionnaires des trois fonctions publiques.

# PARTIE II : LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

## I. REVUE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

### A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

#### PRÉSENTATION

Le tableau suivant présente les recettes de fonctionnement issues des comptes administratifs de 2014 à 2016 et montre l'évolution des montants prévisionnels entre le budget voté en 2017 (budget primitif et décision modificative) et les estimations pour le budget primitif de 2018.

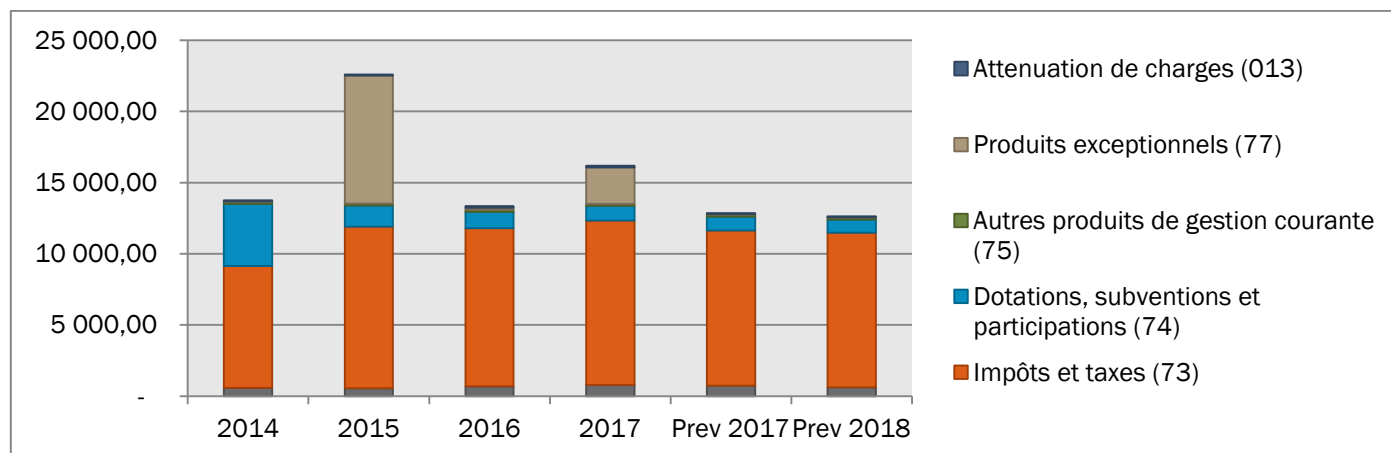
Montant en K €	RÉALISÉ				PRÉVISIONNEL		
	2014	2015	2016	2017	Prev 2017	Prev 2018	Prev 2018 /2017
Produits des services (70)	583,92	554,36	682,38	775,90	731,10	633,02	- 13,42 %
Impôts et taxes (73)	8 570,30	11 365,00	11 116,94	11 555,52	10 906,86	10 847,18	- 0,55 %
Dotations, subventions et participations (74)	4 358,60	1 480,73	1 144,58	1 028,64	976,34	927,94	- 4,96 %
Autres produits de gestion courante (75)	147,00	128,05	147,13	155,61	157,37	142,50	- 9,45 %
Produits exceptionnels (77)	23,68	8 999,69	140,91	2 547,40	19,60	11,00	- 43,88 %
Atténuation de charges (013)	66,35	60,76	115,94	111,30	60,00	60,00	0,00 %
<b>Détails sur les impôts et taxes :</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Prev 2017</b>	<b>Prev 2018</b>	<b>Prev 2018 /2017</b>
Taxes foncières et d'habitation	6 300,04	5 912,77	5 127,98	5 286,87	5 228,35	5 189,00	- 0,75 %
Attribution de compensation	-	3 939,76	5 233,01	5 217,68	5 233,01	5 217,68	- 0,29 %
Droits de mutation	656,06	432,99	564,22	748,98	300,00	300,00	0,00 %
<b>Total</b>	<b>6 956,10</b>	<b>10 285,52</b>	<b>10 925,21</b>	<b>11 253,53</b>	<b>10 761,36</b>	<b>10 706,68</b>	<b>- 0,51 %</b>
<b>Évolution</b>		<b>47,86 %</b>	<b>6,22%</b>	<b>3,01 %</b>		<b>- 0,51 %</b>	
Taxes locale Pub et autres					145,50	140,50	- 3,44 %
<b>Total (73)</b>					<b>10 906,86</b>	<b>10 847,18</b>	<b>- 0,55 %</b>
<b>Détail sur les dotations et subventions :</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Prev 2017</b>	<b>Prev 2018</b>	<b>Prev 2018 /2017</b>
DGF	3 964,67	1 181,59	871,70	670,05	670,05	595,91	- 11,06 %
DSR	49,18	-	53,35	55,42	55,42	55,00	- 0,76 %
FCTVA	-	-	-	19,45	8,90	18,00	102,25 %
Subventions autres	344,75	299,14	219,53	283,72	241,97	277,03	14,49 %
<b>Total (74)</b>	<b>4 358,60</b>	<b>1 480,73</b>	<b>1 144,58</b>	<b>1 028,64</b>	<b>976,34</b>	<b>927,94</b>	<b>- 4,96 %</b>
<b>Évolution</b>		<b>- 66,03 %</b>	<b>- 22,70 %</b>	<b>- 10,13 %</b>		<b>- 4,96 %</b>	



## GRAPHIQUES D'ÉVOLUTION

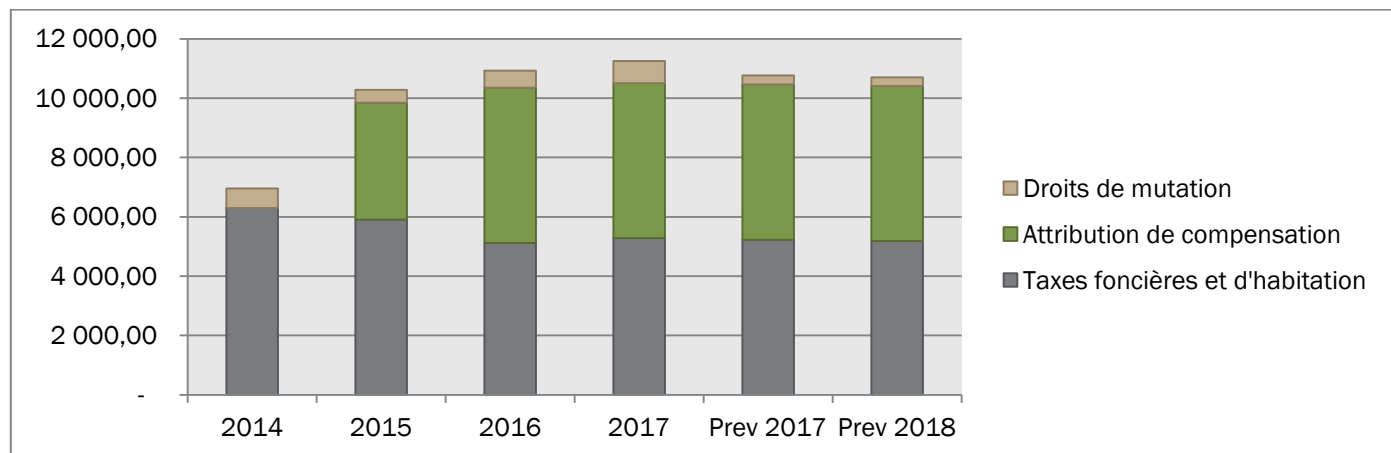
### Évolution des recettes de fonctionnement

Il s'agit ici de constater l'évolution des recettes réelles de fonctionnement en reprenant les informations issues des comptes administratifs de 2014 à 2017. Le présent graphique montre également la répartition de ces recettes dans les prévisions des exercices 2017 et 2018.



### Evolution des impôts et taxes perçus

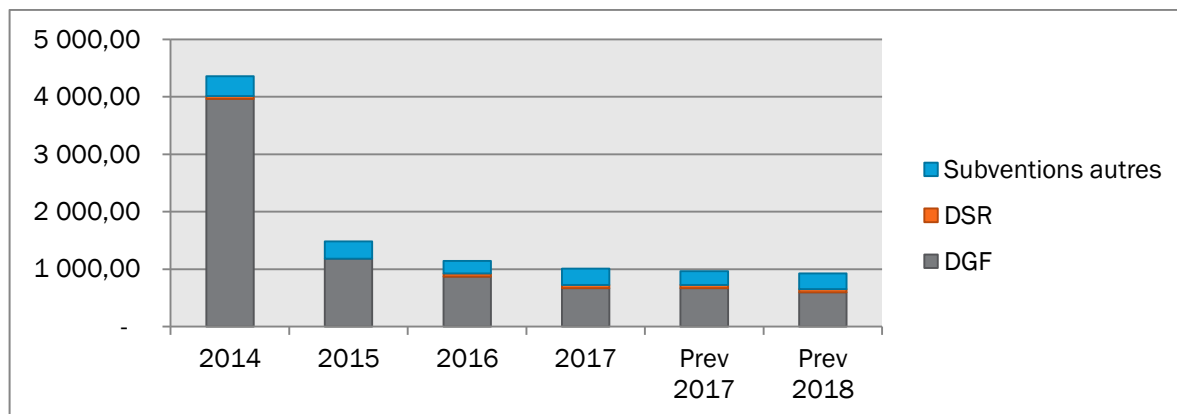
Ce graphique évoque l'évolution des principales taxes et attributions perçues par la commune.



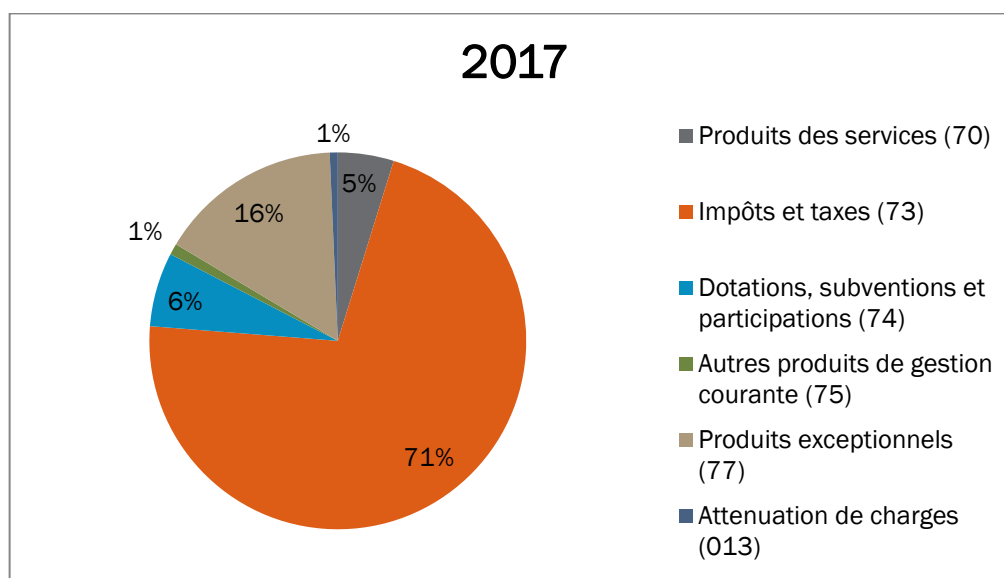
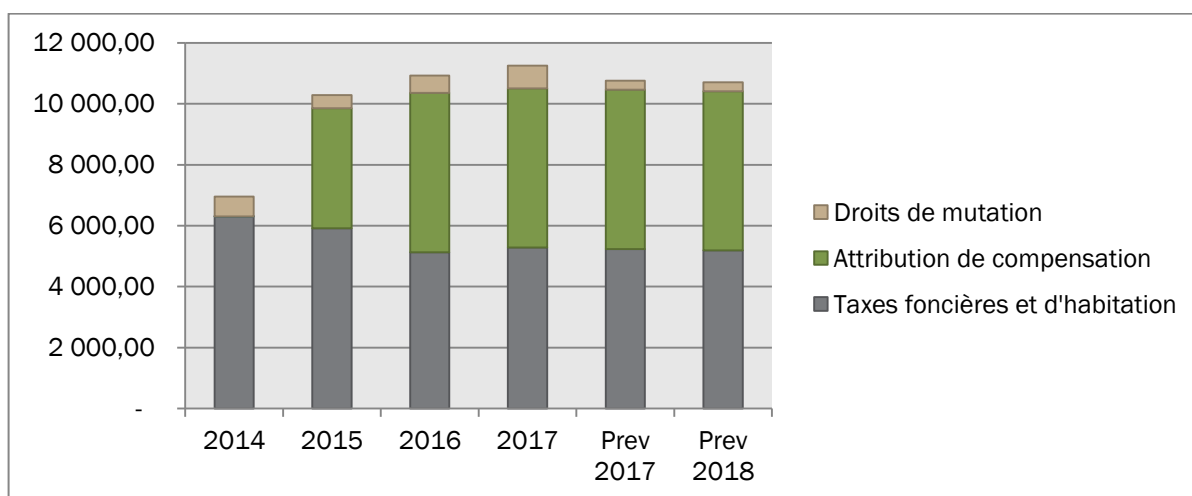
### Évolution des dotations et subventions perçues

Ce graphique évoque l'évolution des différentes subventions de fonctionnement et dotations perçues par la commune.





Ce graphique évoque la répartition des recettes de fonctionnement réellement perçues en 2017.



En 2017, la Ville a enregistré une recette importante suite à la vente d'un terrain (Tennis Voisins).

La structure des recettes réelles de fonctionnement montre que la fiscalité et les dotations constituent la majeure partie des recettes.

Dans l'attente des notifications communiquées par l'État courant mars, les recettes attendues ont été évaluées en tenant compte du réalisé 2017 et des évolutions prévues.

En dehors de la vente d'un terrain en 2017, les trois grands postes de recettes sont :

- *la taxe d'habitation et la taxe foncière* : cette recette a augmenté de 3.1 % entre 2016 et 2017. Les prévisions pour 2018 sont prudentielles. Sur le site des Plains Champs, la grande majorité des nouveaux arrivants a emménagé courant 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Le retour financier pour l'année 2018 est donc difficile à évaluer. Ces recettes évolueront en 2019 et 2020 suite à la livraison des différents programmes de logements ;
- *la taxe additionnelle sur les droits de mutation* : cette taxe concerne les ventes de biens immobiliers ou mobiliers. Cette recette a augmenté de 32.75 % entre 2016 et 2017. Si ce produit est très fluctuant, la prévision reste stable et prudente compte tenu de la difficulté à évaluer le montant exact à percevoir ;
- *l'attribution de compensation* : le montant indiqué dans la notification pour 2018 est égal à la somme perçue en 2017 par la commune. Il faut néanmoins noter que la communauté d'agglomération se réserve le droit de réviser cette dotation dans le cas de transferts ou retours de charges pouvant intervenir au cours de l'exercice 2018.

*La dotation globale de fonctionnement :*

La baisse drastique des dotations de l'État telle que la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur les dernières années rendent ces recettes plus marginales. Elles sont aujourd'hui à peine plus importantes que le produit des différents services pouvant être facturés par la commune (restauration scolaire...).

L'État annonce une enveloppe nationale globale stable, mais des évolutions à la hausse ou à la baisse sont enregistrées sur le montant de la dotation aux collectivités. **Le montant prévisionnel de la DGF pour la commune montre une baisse de cette recette à hauteur de 11.06 %.**

Le FCTVA est en nette augmentation. Au BP 2017, il était prévu 8 900 € en section de fonctionnement. Cette recette n'existait pas avant 2017. L'évaluation pour 2018 est de 18 000 €.

Les taux des taxes communales seront stables en 2018. La politique familiale continue d'être appliquée sur l'ensemble des tarifs.

**Les évolutions pour les années 2019 et 2020 :**

La dotation globale de fonctionnement devrait connaître en 2019 et 2020 une nouvelle baisse d'un montant proche de celui de 2018.

En 2019, la livraison des logements du site des Plains Champs fera évoluer les recettes de la taxe foncières et de la taxe d'habitation. Pour la taxe d'habitation, des incertitudes sont à noter compte tenu de l'évolution législative.

# LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

## PRÉSENTATION

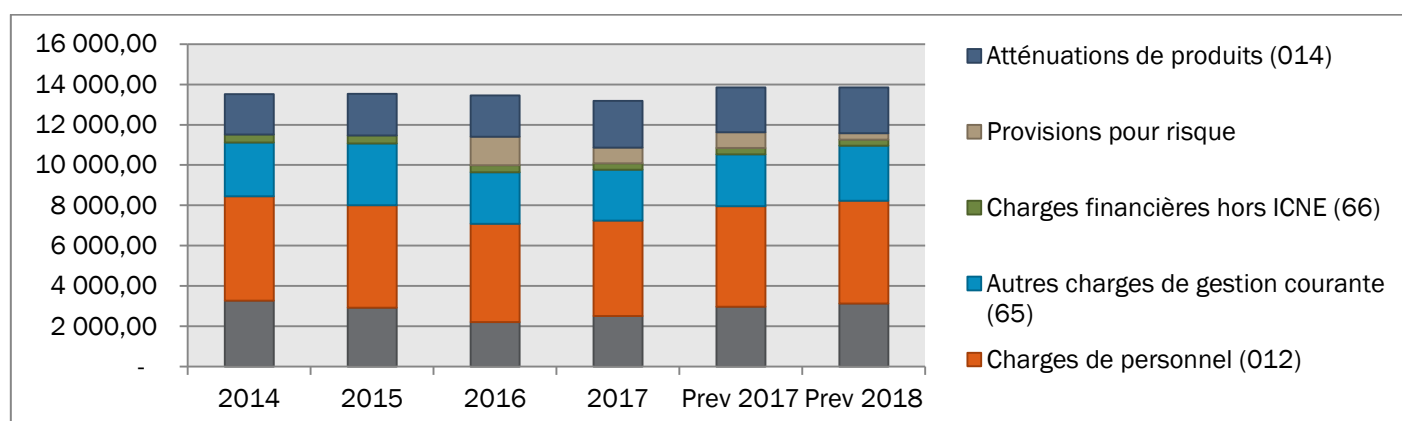
Le tableau suivant présente les dépenses de fonctionnement issues des comptes administratifs de 2014 à 2016 et montre l'évolution des montants prévisionnels entre le budget voté en 2017 (budget primitif et décision modificative) et les estimations pour le budget primitif de 2018.

Montant en K €	RÉALISÉ				PRÉVISIONNEL		
	2014	2015	2016	2017	Prev 2017	Prev 2018	Prev 2018 /2017
Charges à caractère général (011)	3 279,16	2 929,58	2 202,54	2 505,00	2 971,89	3 128,99	5,29 %
Charges de personnel (012)	5 175,72	5 080,10	4 884,07	4 742,75	4 993,00	5 093,00	2,00 %
Autres charges de gestion courante (65)	2 663,41	3 067,00	2 553,19	2 525,10	2 567,06	2 737,70	6,65 %
Charges financières hors ICNE (66)	403,00	393,42	351,59	320,87	321,50	301,30	- 6,28 %
Provisions pour risque	-	-	1 407,75	773,63	773,63	323,76	- 58,15 %
Atténuations de produits (014)	1 989,02	2 061,64	2 055,66	2 316,51	2 216,71	2 271,72	2,48 %
<b>Détail des atténuations de produits :</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Prev 2017</b>	<b>Prev 2018</b>	<b>Prev 2018 /2017</b>
FSRIF	198,48	403,31	483,94	645,00	645,00	720,00	11,63 %
FNGIR	1 571,72	1 571,72	1 571,72	1 571,72	1 571,72	1 571,72	0,00 %
<b>Total</b>	<b>1 770,20</b>	<b>1 975,03</b>	<b>2 055,66</b>	<b>2 216,72</b>	<b>2 216,72</b>	<b>2 291,72</b>	<b>3,38 %</b>
<b>Evolution</b>		<b>11,57 %</b>	<b>4,08 %</b>	<b>7,83 %</b>		<b>3,38 %</b>	
<b>Détail des subventions :</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Prev 2017</b>	<b>Prev 2018</b>	<b>Prev 2018 /2017</b>
Associations	659,21	653,91	550,37	543,68	543,68	548,92	0,96%
C.C.A.S.	1 250,00	1 454,50	1 350,00	1 350,00	1 350,00	1 550,00	14,81%
Autres : jeunesse						8.89	
<b>Total</b>	<b>1 909,21</b>	<b>2 108,41</b>	<b>1 900,37</b>	<b>1 893,68</b>	<b>1 893,68</b>	<b>2 098,92</b>	<b>10,84%</b>
<b>Variation</b>		<b>10,43 %</b>	<b>- 9,87 %</b>	<b>- 0,35 %</b>		<b>10,84 %</b>	

## GRAPHIQUES D'ÉVOLUTION

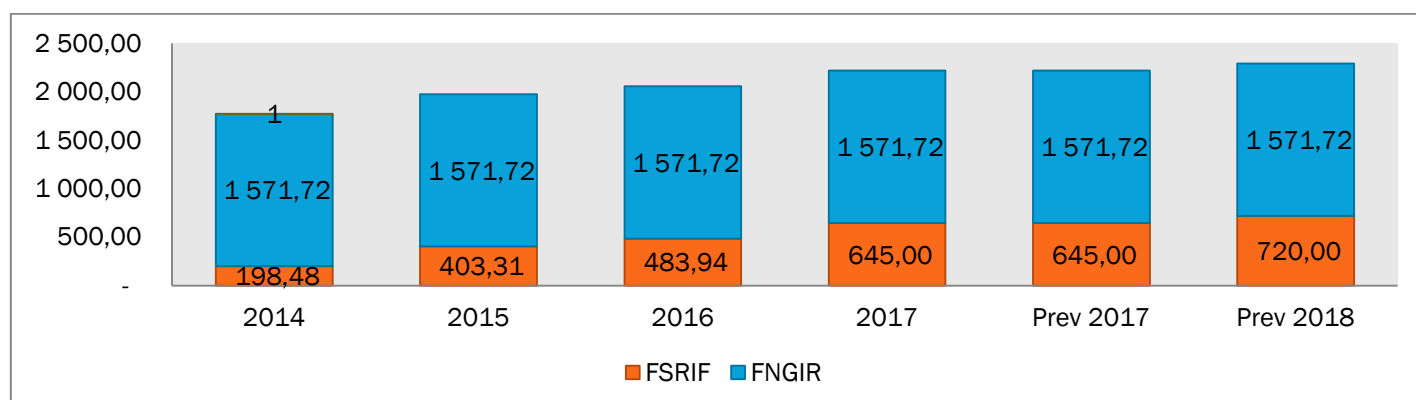
### Évolution des dépenses de fonctionnement

Il s'agit ici de constater l'évolution des dépenses de fonctionnement en reprenant les informations issues des comptes administratifs de 2014 à 2016. Le présent graphique montre également la répartition de ces dépenses dans les prévisions des exercices 2017 et 2018. Les provisions pour risque mise à part, il s'agit uniquement ici de dépenses réelles de fonctionnement.



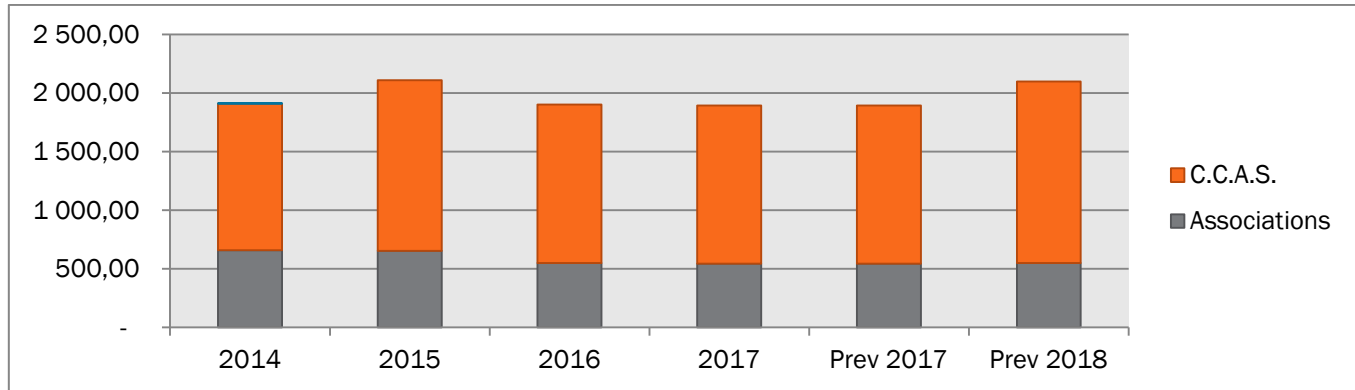
### Évolution des atténuations de produits

Ce graphique nous fait part de l'évolution des différents prélèvements auxquels la commune doit faire face. Si le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) reste constant, le montant du Fonds de solidarité Région Île-de-France (FSRIF) continue d'augmenter.



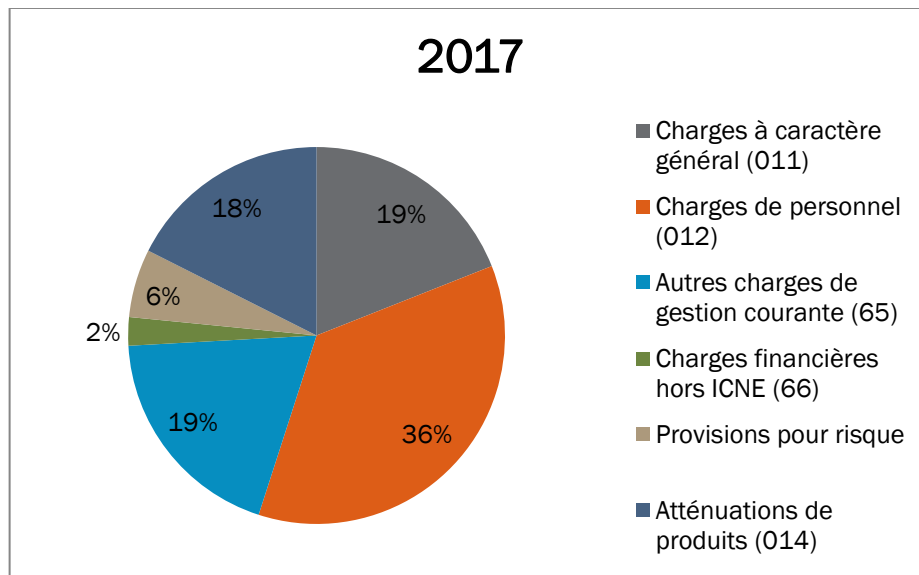
## Évolution des subventions attribuées

Ce graphique évoque l'évolution des différentes subventions attribuées par la commune à ses budgets annexes ainsi qu'aux différentes associations de la commune.



## COMPOSITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017

Ce graphique indique les chiffres de la réalisation 2017 par chapitre. Le poste de dépenses le plus important reste les charges de personnel.



## COMMENTAIRES

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est complexe. En effet, les normes imposées par l'État, les augmentations des tarifs sur de nombreuses prestations ainsi que le coût de fonctionnement des nouvelles structures rendent la diminution de cette section très difficile.

### **LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (Chapitre 011)**

Les achats de prestation de service sont en hausse en raison de l'augmentation des frais de restauration scolaire : une plus grande fréquentation avec l'inscription des nouveaux arrivants du site des Plains Champs... Le prix de facturation du repas a évolué de 6 % en 3 ans (de 2015 à 2017) soit 2 % par an.

Le tarif des fluides sera en hausse en 2018 (hausse de 10 % du diesel, hausse de 6.9 % du gaz...).

Par ailleurs, les frais d'entretien de voirie (compte 615231) sont en nette augmentation par rapport à 2017. En 2017, très peu de travaux ont été réalisés. Il faut néanmoins noter que les dépenses réalisées sur ce compte en 2018 permettront de générer des recettes au titre du FCTVA fonctionnement en 2019 (compte 744).

### **LES DÉPENSES DE PERSONNEL (Chapitre 012)**

La Ville continue à renforcer sa stratégie de maîtrise des effectifs. Le prévisionnel 2018 prévoit une hausse de 2 % des charges de personnel qui s'explique par le recrutement de :

- deux policiers municipaux,
- d'agents à temps partiel sur les temps de pause méridienne en raison de l'augmentation des effectifs scolaires.

L'augmentation de la CSG de 1.7 % est compensée par la baisse des cotisations employeurs maladie des agents. Cette cotisation passe de 9.88 % à 11.50 %.

### **LA CAISSE DES ÉCOLES (Chapitre 65)**

Le Conseil Municipal du 5 décembre 2018 a décidé par délibération de mettre en sommeil le budget de la Caisse des Écoles. L'ensemble des activités assurées jusqu'en 2017 par la Caisse des Écoles sera repris dans le budget 2018 de fonctionnement de la Ville.

### **LES CHARGES DE GESTION COURANTE**

Une créance en non-valeur de 36 120 € : à la demande du trésor public, la dette des loyers de 2015 du restaurant situé dans le parc des tennis du Barry est à passer en non-valeur.

### **L'OUVERTURE D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE (Chapitre 65)**

La création d'un Multi Accueil les Pandas Roux de 50 places :

- . création de 25 nouvelles places d'accueil,
- . transfert de 25 places du multi accueil des Clos.

Cette structure entraîne une augmentation de la subvention versée au C.C.A.S. de 200 000 €.

Par ailleurs, la Ville est propriétaire des locaux et devra s'acquitter des charges de copropriété, ce qui aura un impact sur les dépenses du chapitre 011.

## LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

La Ville renouvelle son soutien aux associations qui sont des vecteurs indispensables du lien social. Il convient de noter le soutien matériel majeur, en complément du soutien financier, qu'apporte chaque année la Ville aux associations, notamment par la mise à disposition et l'entretien des locaux, la prise en charge des fluides, ...

En 2018, dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville subventionnera et apportera son soutien logistique à des associations de jeunes dans le cadre d'un projet. L'enveloppe globale est de 3 000.00 €.

## LE FOND DE SOLIDARITÉ ÎLE-DE-FRANCE (FSRIF)

La réalisation des simulations sur le FSRIF 2018 intégrant l'augmentation de l'enveloppe votée en LF 2018 (330 M€ contre 310 M€ en 2017) est complexe. La LF 2018 change la définition des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en y intégrant, a priori, les atténuations de produits (O14).

Ce changement amène à s'interroger sur ce qui sera effectivement pris en compte. Des simulations différentes conduisent pour Louveciennes à une contribution FSRIF 2018 comprise entre 680 K€ et 760 K€.

Par mesure prudentielle, le montant de 720 K€ a été retenu en attendant les données officielles.

### À NOTER :

- une diminution des charges financières (intérêts de la dette),
- une volonté d'anticiper les risques futurs avec les provisions pour risques. Cette obligation légale permet de disposer des fonds au moment de payer les éventuelles condamnations concernant des litiges connus dans les années à venir.

**Les évolutions pour les années 2019 et 2020 :** le montant global des dépenses de fonctionnement doit rester stable et ce malgré les recrutements programmés de policiers municipaux, l'exécution d'une partie du protocole parcours professionnels, carrières et des rémunérations (PPCR) et des évolutions tarifaires, prévus en 2019.

Au niveau des charges de personnel, il est prévu une hausse de 2 % en 2019. Cette hausse devra être compensée par des diminutions sur les autres postes en fonctionnement.

Une nouvelle hausse du FSRIF est attendue pour 2018 et 2019. Le niveau d'évolution est difficile à évaluer compte tenu des éléments portés dans la loi de finance 2018.



## II. REVUE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

### A. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

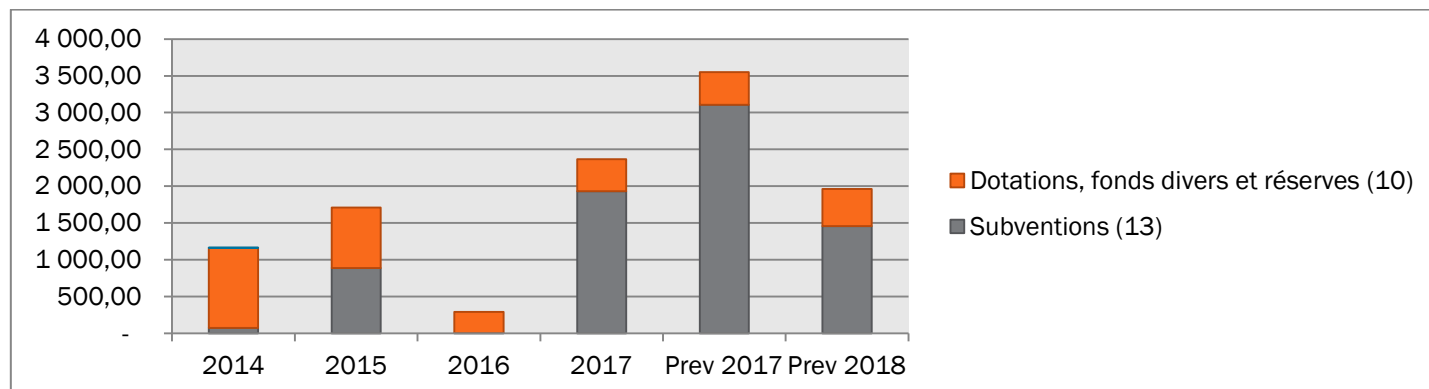
#### PRÉSENTATION

Le tableau suivant présente les recettes d'investissement issues des comptes administratifs de 2014 à 2016 et montre l'évolution des montants prévisionnels entre le budget voté en 2017 (budget primitif et décision modificative) et les estimations pour le budget primitif de 2018.

Montant en K €	RÉALISÉ				PRÉVISIONNEL		
	2014	2015	2016	2017	Prev 2017	Prev 2018	Prev 2018 /2017
Subventions (13)	73,01	886,35	5,24	1 930,87	3 105,19	1 455,30	- 53,13 %
Dotations, fonds divers et réserves (10)	1 087,20	824,11	286,33	436,77	445,76	505,00	13,29 %
<b>Détails sur les subventions :</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Prev 2017</b>	<b>Prev 2018</b>	<b>Prev 2018/2017</b>
État	-	498,95	-	131,70	131,69	41,80	- 68,26 %
Région	-	12,39	-	-	-	-	
Département	73,01	-	5,24	-	350,00	450,00	28,57 %
Autres organismes	-	375,00	-	1 799,17	2 623,50	963,50	- 63,27 %
<b>Total</b>	<b>73,01</b>	<b>886,34</b>	<b>5,24</b>	<b>1 930,87</b>	<b>3 105,19</b>	<b>1 455,30</b>	<b>- 53,13 %</b>
<b>Évolution</b>		<b>1 114,00 %</b>	<b>- 99,41 %</b>	<b>36 748,66 %</b>		<b>-53,13 %</b>	
<b>Détail sur les dotations et fonds divers et réserves :</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Prev 2017</b>	<b>Prev 2018</b>	<b>Prev 2018/2017</b>
FCTVA	180,37	198,97	218,37	380,56	360,00	420,00	16,67 %
TLE/TAM	6,33	73,85	67,66	56,21	85,76	85,00	- 0,89 %
Excédent de fonctionnement (1068)	900,00	551,30	-	-	-	550,00	
<b>Total</b>	<b>1 086,70</b>	<b>824,12</b>	<b>286,03</b>	<b>436,77</b>	<b>445,76</b>	<b>1 055,00</b>	<b>136,67 %</b>
<b>Évolution</b>		<b>- 24,16 %</b>	<b>- 65,29 %</b>	<b>52,70 %</b>		<b>136,67 %</b>	

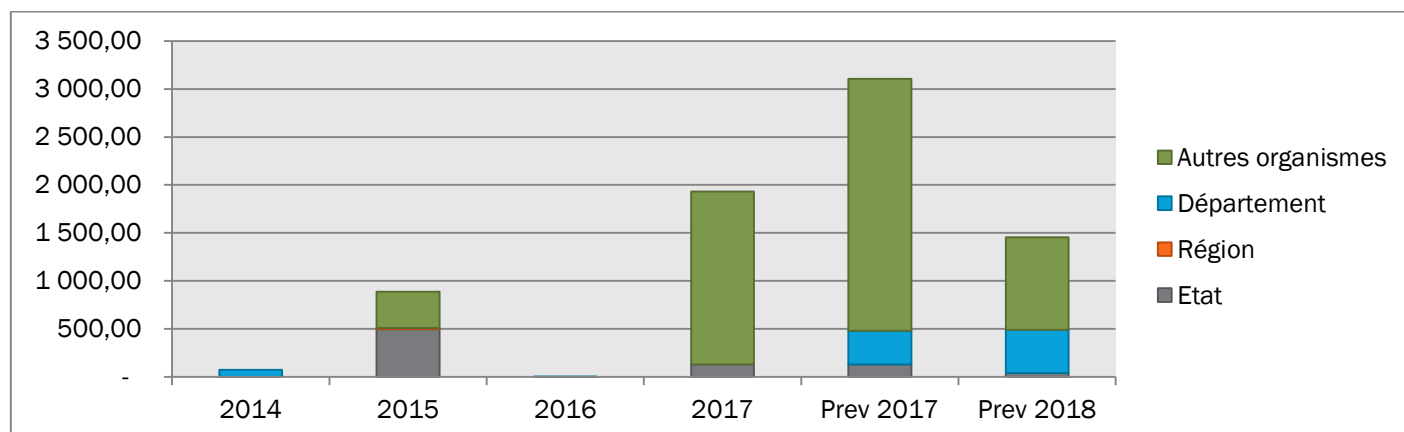
### Évolution des recettes d'investissement

Il s'agit ici de constater l'évolution des principales recettes d'investissement en reprenant les informations issues des comptes administratifs de 2014 à 2016. Le présent graphique montre également la répartition de ces recettes dans les prévisions des exercices 2017 et 2018.



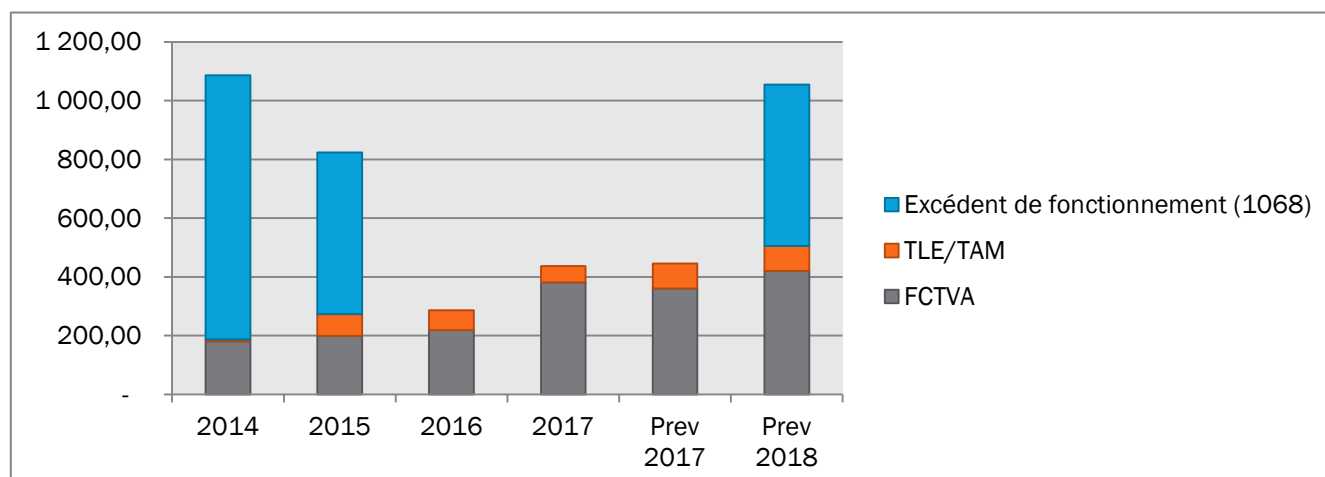
### Évolution des subventions

Ce graphique évoque l'évolution des différentes subventions d'investissement perçues par la commune. Leur fluctuation dépend notamment des projets mis en œuvre par la commune.



### Évolution des taxes et fonds divers

Ce graphique évoque l'évolution des différentes taxes et fonds d'investissement perçus par la commune.



## COMMENTAIRES

Les principales recettes d'investissement sont :

- *les subventions d'investissement*, elles dépendent des projets menés. Elles sont versées en fonction de l'avancement des travaux. Les importantes subventions perçues en 2017 correspondaient au versement du PUP partie haute des plains champs. En 2018, la commune percevra les subventions correspondant au projet du multi-accueil des Plains champs ;
- *le FCTVA* dépend des investissements réalisés en 2017. Les réalisations, notamment dans le cadre de la création du nouveau multi-accueil, viendront abonder le montant de cette recette en 2018 ;
- *la taxe d'aménagement* : son montant dépend des autorisations d'urbanisme délivrées et des surfaces créées. Cette recette est très fluctuante d'une année sur l'autre.

En conséquence, il est difficile d'affirmer que les recettes d'investissement pourront évoluer à la hausse.

Il sera effectué une recherche systématique de subventions pour financer les différents projets en investissement.

## B. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

### PRÉSENTATION

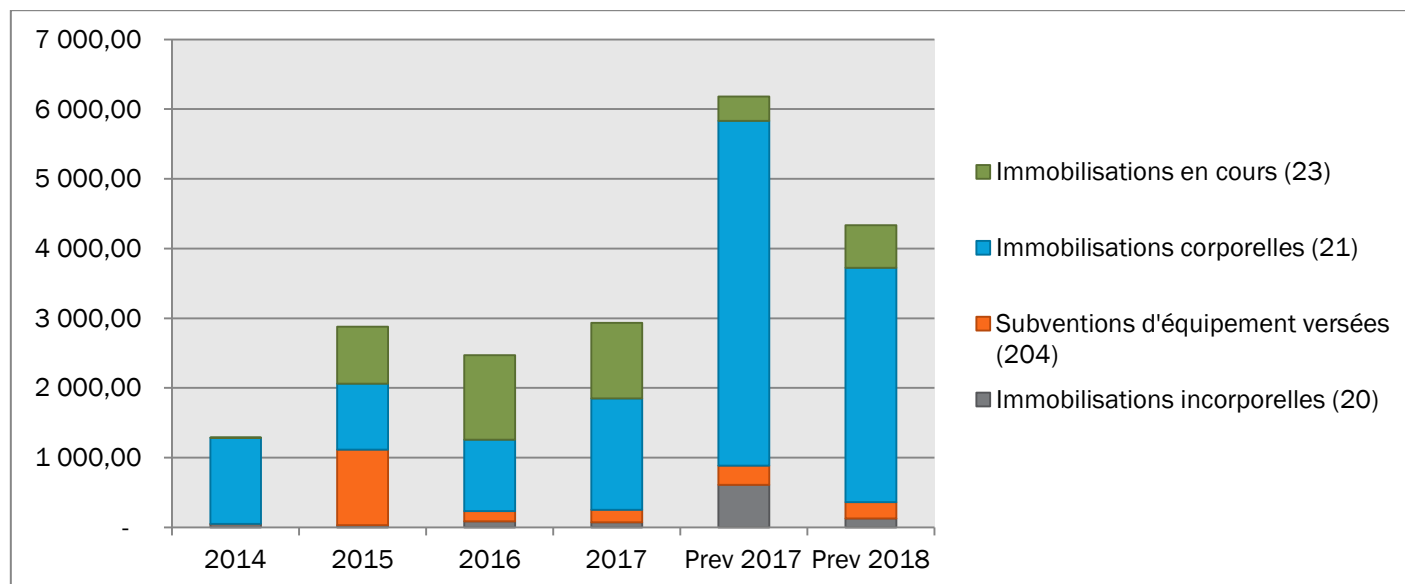
Le tableau suivant présente les dépenses d'investissement issues des comptes administratifs de 2014 à 2016 et montre l'évolution des montants prévisionnels entre le budget voté en 2017 (budget primitif et décision modificative) et les estimations pour le budget primitif de 2018.

Montant en K €	RÉALISÉ				PRÉVISIONNEL		
	2014	2015	2016	2017	Prev 2017	Prev 2018	Prev 2018 /2017
Immobilisations incorporelles (20)	44,25	33,23	85,05	71,07	610,46	127,07	- 79,18 %
Subventions d'équipement versées (204)	5,00	1 080,00	150,00	180,00	273,10	235,66	- 13,71 %
Immobilisations corporelles (21)	1 233,73	947,90	1 022,09	1 598,67	4 948,78	3 362,72	- 32,05 %
Immobilisations en cours (23)	3,57	816,60	1 212,78	1 083,31	349,50	611,38	74,93 %
Emprunts et dettes (16)	1 088,00	1 105,99	1 151,92	1 211,68	1 212,80	1 211,50	- 0,11 %
<b>Détails sur les immobilisations corporelles :</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Prev 2017</b>	<b>Prev 2018</b>	<b>Prev 2018 /2017</b>
Hôtel de Ville	78,87	12,86	85,19	196,67	312,18	497,24	59,28 %
Bâtiments scolaires	301,87	92,31	266,50	428,05	485,77	574,70	18,31 %
Autres bâtiments publics	298,84	313,26	195,69	137,70	1 565,55	385,74	- 75,36 %
Réseaux de voirie	163,53	223,46	248,99	513,37	1 199,22	728,85	- 39,22 %
<b>Total</b>	<b>843,11</b>	<b>641,89</b>	<b>796,37</b>	<b>1 275,79</b>	<b>3 562,72</b>	<b>2 186,53</b>	<b>- 38,63 %</b>
<b>Évolution</b>		<b>- 23,87 %</b>	<b>24,07 %</b>	<b>60,20 %</b>		<b>- 38,63 %</b>	

## GRAPHIQUES D'ÉVOLUTION

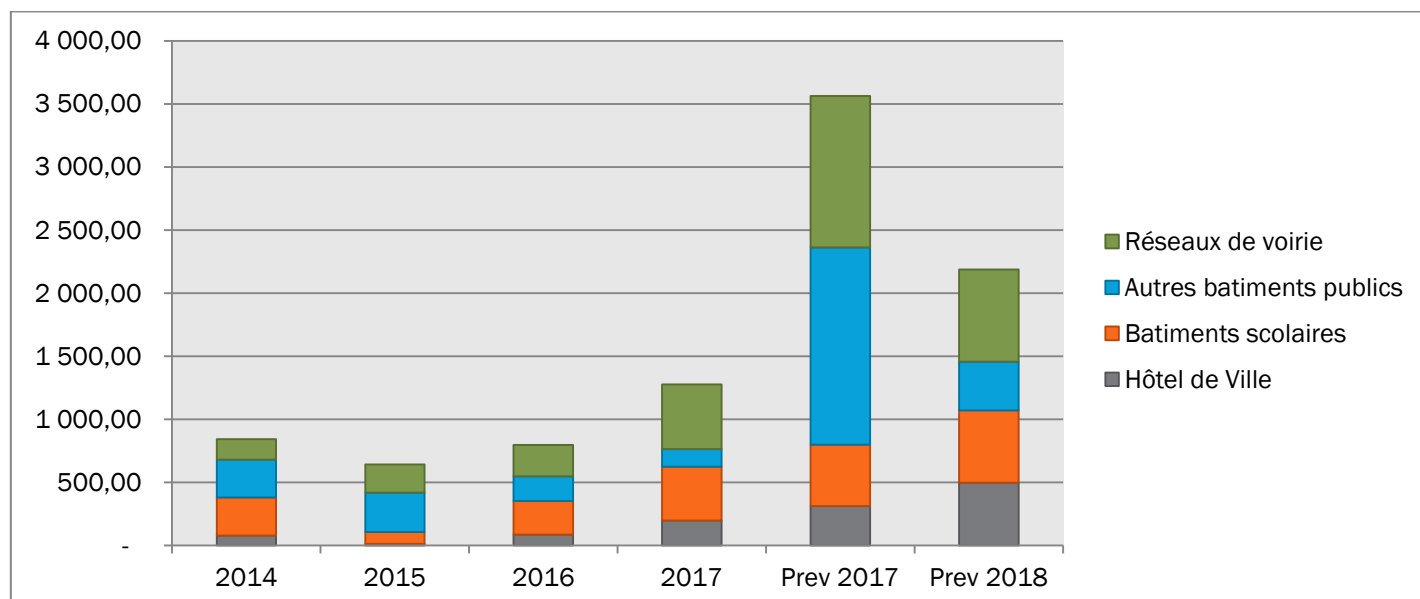
### Évolution des dépenses d'investissement

Il s'agit ici de constater l'évolution des dépenses réelles d'investissement en reprenant les informations issues des comptes administratifs de 2014 à 2016. Le présent graphique montre également la répartition de ces dépenses dans les prévisions des exercices 2017 et 2018.



### Évolution des immobilisations corporelles

Ce graphique évoque l'évolution des principaux postes de dépenses en investissement pour la commune. Ces dépenses peuvent concerner les nouveaux projets d'investissement ou les réparations, amélioration de l'accessibilité des bâtiments communaux.



Les propositions budgétaires 2018 ont été calibrées selon les priorités fixées, les contraintes réglementaires (accessibilité, plan particulier de mise en sûreté, dématérialisation,...) et le vieillissement des bâtiments communaux.

Il a été demandé aux services d'établir un plan pluriannuel de 3 ans sur leurs dépenses d'investissement, ces derniers doivent justifier toutes leurs demandes et accentuer les projets qui favorisent la sécurité et la mise en conformité des équipements. Les services ont également pour objectif de rechercher les subventions envisageables au financement de leurs projets.

En 2018, la priorité sera donnée aux investissements en faveur :

*1/ de la jeunesse* : La jeunesse continue d'être une politique à développer,

- dans les écoles : travaux de toiture, réfection des cours, achat de matériel, aménagement du réfectoire de la maternelle Leclerc, ...,
- à la Maison des Enfants : travaux d'accessibilité, de ravalement, ...,
- Création de zones d'activités : aire de jeux, ... ;

*2/ de la sécurité* : La sécurité demeure une préoccupation majeure,

- sécurisation des écoles, du poste de police municipale, pose de caméras supplémentaires dans la commune, ...,
- pour les PPMS des écoles et structures petite enfance : achat de matériel et pose d'alarmes spécifiques ;

*3/ de l'accessibilité* : Après la période d'études, les travaux débiteront dès 2018,

- Maison des Enfants,
- Mairie ;

*4/ de la dématérialisation* : Il est prévu sur 2018 la poursuite des efforts de modernisation et de renforcement des équipements dans le souci d'améliorer le service rendu aux administrés,

- acquisition de logiciels en finance, urbanisme et état civil pour répondre aux obligations,
- développement pour les familles des démarches en ligne : inscriptions scolaires, périscolaires, restauration, ... ;

*5/ de l'écologie* : La politique en faveur des mesures écologiques est une des actions majeures de la commune,

- création d'un service environnement et écologie urbaine qui regroupe deux services : voirie et espaces verts,
- acquisition de matériel pour 35 000 € subventionnés à hauteur de 70 % dans le cadre du plan zéro phyto ;

*6/ de l'entretien et la rénovation indispensable des équipements communaux ainsi que de la voirie,*

- toiture de l'école maternelle des Soudanes 2<sup>ème</sup> tranche,
- la ville poursuivra son programme d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux et de la voirie, un audit de la voirie sera réalisé pour établir le planning et le niveau de priorité des interventions.

La capacité d'investissement sert essentiellement aux dépenses essentielles d'équipement pour les habitants de la commune ainsi qu'à la mise en conformité des bâtiments communaux. La volonté est de ne pas recourir à de nouveaux emprunts.

Par ailleurs, la recherche de subventions pour financer les nouveaux équipements est une réelle priorité.

**LE PRÉVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS 2018 - 2019 - 2020**

Le développement d'un plan pluriannuel d'investissement doit permettre d'organiser, d'arbitrer les projets mais aussi d'optimiser la recherche de financements afin de maintenir la capacité d'investissement de la commune sur le long terme.

NATURE	LIBELLÉ	Prev Inv 2018 SANS LES RAR 2017	PREV INV 2019	PREV INV 2020
2031	FRAIS D'ÉTUDES	57 700,00 €	- €	- €
20422	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	142 556,00 €	- €	- €
2051	LOGICIELS DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	57 520,00 €	18 000,00 €	- €
2112	ACQUISITION DE VOIRIE	- €	- €	- €
2116	CIMETIÈRE	32 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €
2128	AMÉNAGEMENT ET AGENCEMENT DE TERRAINS	88 000,00 €	233 000,00 €	25 000,00 €
21311	MAIRIE	351 000,00 €	262 000,00 €	264 000,00 €
21312	BÂTIMENTS SCOLAIRES ET SPORTIFS	485 000,00 €	1 095 000,00 €	95 000,00 €
21318	BÂTIMENTS PUBLICS	315 000,00 €	754 000,00 €	786 000,00 €
2135	INSTALLATION ET AGENCEMENT TECHNIQUE	123 100,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
2151	RÉSEAUX DE VOIRIE	460 110,52 €	518 000,00 €	518 000,00 €
2152	INSTALLATION DE VOIRIE	200 000,00 €	280 000,00 €	280 000,00 €
21534	RÉSEAUX D'ÉLECTRIFICATION	- €	11 700,00 €	11 700,00 €
21568	MATÉRIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	55 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
21571	MATÉRIEL ROULANT	- €	- €	- €
21578	MATÉRIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	16 200,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	20 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
2183	MATERIEL INFORMATIQUE	31 340,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
2184	MOBILIER	14 950,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €
2188	AUTRES	64 309,00 €	36 200,00 €	80 500,00 €
2313	IMMOBILISTIONS EN COURS	41 000,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>2 554 785,52 €</b>	<b>3 427 900,00 €</b>	<b>2 285 200,00 €</b>

Sur les années 2019 et 2020, les investissements continueront de porter sur la jeunesse, la sécurité et l'entretien des bâtiments communaux.



## C. L'ÉTAT DE LA DETTE

### TABLEAU PRÉVISIONNEL

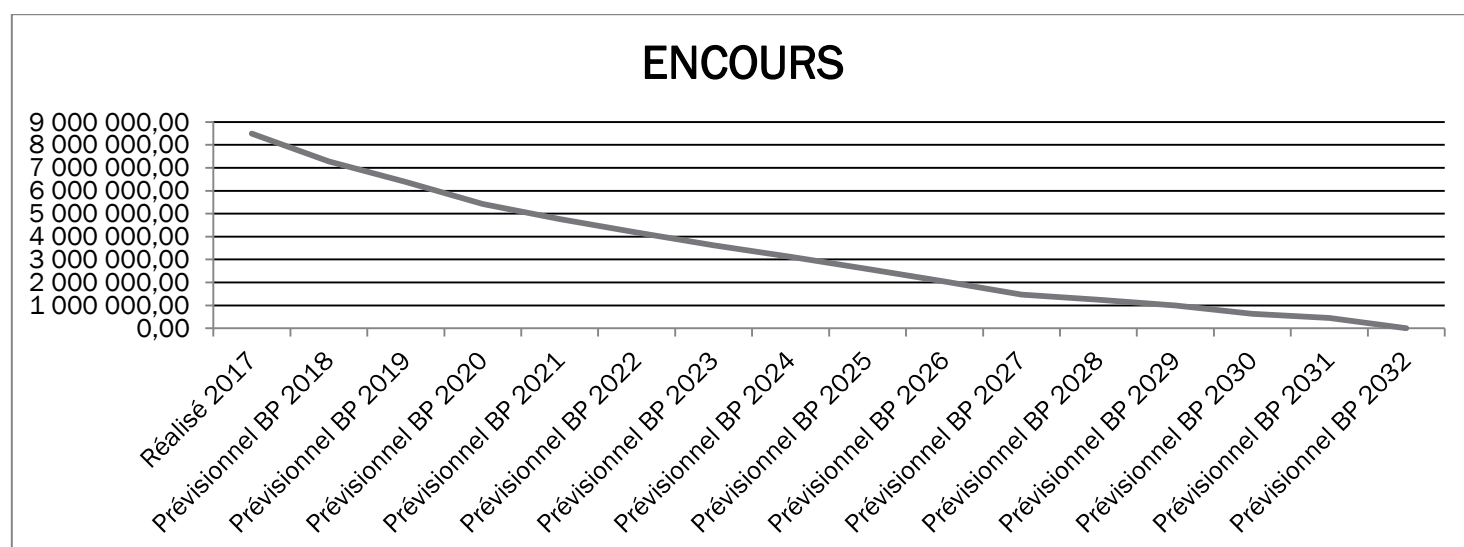
Etat constaté - montants en Euros

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
Réalisé 2017	1 210 882.81	320 872.52	1 531 755.33	8 491 494.21
Prévisionnel BP 2018	1 210 500.00	290 000.00	1 500 500.00	7 280 994.21
Prévisionnel BP 2019	899 978.52	270 000.00	1 169 978.52	6 381 015.69
Prévisionnel BP 2020	894 212.07	268 575.61	1 196 322.44	5 423 048.01
Prévisionnel BP 2021	659 940.73	242 279.43	937 519.10	4 763 107.28
Prévisionnel BP 2022	584 939.09	216 579.72	838 674.72	4 178 168.19
Prévisionnel BP 2023	564 309.99	197 640.77	801 061.33	3 613 858.20
Prévisionnel BP 2024	499 094.41	166 361.27	706 623.74	3 114 763.79
Prévisionnel BP 2025	522 157.41	142 927.38	708 418.59	2 592 606.38
Prévisionnel BP 2026	546 305.93	118 518.50	710 437.89	2 046 300.45
Prévisionnel BP 2027	571 591.63	92 953.27	712 557.95	1 474 708.82
Prévisionnel BP 2028	232 811.84	67 090.07	350 440.79	1 241 896.98
Prévisionnel BP 2029	242 488.66	54 754.47	350 440.72	999 408.32
Prévisionnel BP 2030	371 563.74	41 863.07	548 628.25	627 844.58
Prévisionnel BP 2031	174 566.01	20 986.83	195 552.84	453 278.57
Prévisionnel BP 2032	453 278.57	14 663.66	467 942.23	0.00

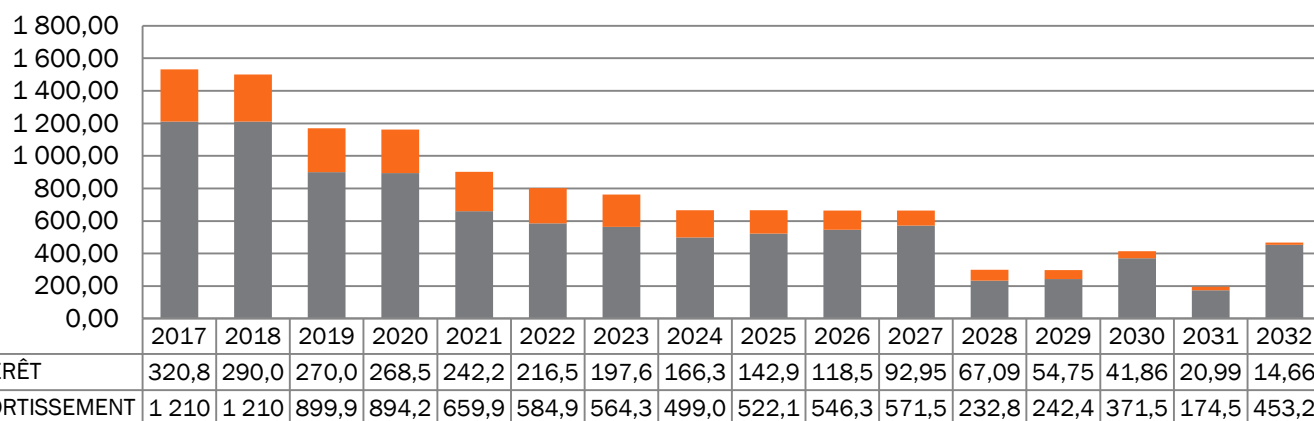
\*à compter de 2019 le montant des annuités est issu de l'export du logiciel dette

Ce graphique montre le tableau prévisionnel de remboursement de la dette de la commune jusqu'à son extinction. Il reprend le réalisé pour 2017 et expose les prévisions à compter de 2018. Celles-ci sont issues des saisies des différents emprunts du logiciel dette de la ville. Si le montant des amortissements est fixe, celui des intérêts peut varier d'un exercice sur l'autre. À noter, en 2030 nous pouvons constater une hausse de l'amortissement. En effet, 2030 sera l'année de la dernière échéance de l'emprunt suisse pour la commune, celle-ci est plus élevée que les précédentes.

Le graphique suivant illustre la diminution de l'encours de la dette. Parmi les emprunts en cours, le dernier à rembourser s'achèvera en 2032.



## Répartition des dépenses liées à l'emprunt en K/€



Ce dernier graphique montre la répartition des dépenses liées à l'emprunt entre amortissement (dépense d'investissement) et intérêts (dépense de fonctionnement).

### COMMENTAIRE

La dette à rembourser en 2018 est sensiblement équivalente au montant remboursé en 2017. Les années 2017 et 2018 représentent un pic dans les montants de capital à rembourser, à partir de 2019, le capital restant à rembourser va commencer à diminuer de manière significative. En effet, le remboursement de certains emprunts arrive à échéance. La volonté de la commune de Louveciennes est de ne pas recourir à de nouveaux emprunts, cette tendance à la baisse devrait donc se pérenniser.

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette de la ville était de 8 491 494.21 €, soit 1 167.38 € par habitant (contre 910 € par habitant sur la strate en 2014 selon les derniers chiffres connus). Pour 2018, le montant de l'annuité est évalué à 1 584 005.27 €.